



## **COMMUNE DE ST MARCELLIN EN FOREZ**

### **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2015**

L'An deux mil quinze, le Jeudi 9 Juillet 2015 à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle voûtée, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

**Secrétaire de séance :** Mme FAUVET

**Présents :** M. LARDON, Mme DE SIMONE, M. RODRIGUEZ, Mme DJOUHARA, M. AIVAZIAN, Mme DEGUIN, Mme CLUZEL, M. MEASSON, Mme CHARLES, M. GOUJON, M. ECKERT, Mme VALETTE, M. TETE, M. DE MAZENOD, Mme PLUCHAUD, M. VILLARD, Mme SOLVIGNON, Mme FAUVET, M. JANIN, Mme GIBERT, Mme DACQUIN.

**Absents excusés :** M. PASQUIER (pouvoir à M.THOLLOT), Mme ASTIER (pouvoir à Mme CLUZEL), Mme DEHAN (pouvoir à Mme SOLVIGNON), M. COMBETTE (pouvoir à M. JANIN)

**Absent :** M. MALCLES

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

#### **Ordre du jour**

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 MAI 2015**

Le compte–rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2015 est approuvé à l'unanimité des membres.

#### **1- DEMANDE D'UNE SUBVENTION - ENVELOPPE PARLEMENTAIRE 2015**

A l'unanimité des membres, l'assemblée approuve les demandes de subventions à solliciter au titre de l'enveloppe parlementaire concernant les travaux de rénovation de l'Ecole Maternelle (26 110,66 € H.T.), l'acquisition de mobilier pour l'école maternelle (5860,93 € H.T.) et la mise en conformité électrique des bâtiments communaux (12 739,00 € H.T.) d'un montant estimatif total de 44 710,59 € H.T.

#### **2- DEMANDE D'UNE SUBVENTION - DEPARTEMENT DE LA LOIRE - ENVELOPPE CANTONALE DE SOLIDARITÉ 2015**

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention à solliciter auprès du Département de la Loire au titre de l'Enveloppe Cantonale concernant la rénovation de l'école maternelle (23554,56 € H.T.) l'acquisition de mobilier pour l'école maternelle (5860,93 € H.T.) et l'acquisition d'un lave-vaisselle pour le restaurant scolaire (2570,00 € H.T.) pour un montant estimatif total de 31 985,49 € H.T.

#### **3- DEMANDE DE SUBVENTION – FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL – HORIZON BLEU 2016**

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention à solliciter auprès de la Fédération Française de Football, au titre de la sécurisation d'une installation pour classement fédéral, dans le cadre de l'appel à projets « Horizon Bleu 2016 » à destination du monde amateur, pour financer l'achat et la pose d'une main courante autour des terrains en herbe et stabilisé du stade Jean Rolland pour un montant estimatif de 18 274,40 € H.T.

#### **4- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD)**

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention à solliciter auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) dans le cadre de l'achat d'appareils de vidéo-protection.

#### **5- FINANCES – DECISION MODIFICATIVE n°2 – BUDGET COMMUNE**

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2 relative au budget de la Commune permettant de diminuer et d'abonder certaines lignes budgétaires initialement inscrites au BP 2015 pour permettre la liquidation des dépenses et des recettes correspondantes.

#### **6- APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE TERRAINS SITUES ROUTE DE LA LANDE, ENTRE M. BOUCHET ET MME PEUVEL ET LA COMMUNE DE ST MARCELLIN EN FOREZ**

A l'unanimité des membres, le conseil municipal approuve la convention d'occupation précaire à intervenir entre Madame PEUVEL et Monsieur BOUCHET et la commune de St Marcellin en Forez, concernant la location de terrains situés Route de la Lande à St Marcellin en Forez, cadastrés sous les numéros 547 et 747 de la section D pour une superficie totale de 17 287 m<sup>2</sup>.

(Convention pour une période d'un an renouvelable deux fois pour la même durée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2018 avec un montant annuel de loyer dû par la commune s'élevant à la somme de 370 €).

#### **7- AUTORISATION DU CM AU MAIRE POUR DEPOSER UNE AUTORISATION D'URBANISME AU NOM DE LA COMMUNE ET SIGNATURE DE CELLE-CI – DOSSIER M. ASTIER**

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer et signer une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable) au nom de la commune pour le projet de M. ASTIER (rue des Tuileries).

#### **8- APPROBATION DE LA NOUVELLE CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DU RESEAUX DES BIBLIOTHEQUES AVEC LA CALF**

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention de fonctionnement du réseau des bibliothèques à intervenir avec la CALF.

#### **9- PERSONNEL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES**

Dans le cadre de la politique Enfance Jeunesse de la municipalité, il a été décidé de renforcer le partenariat avec l'Association Familles Rurales de Saint Marcellin en Forez, afin qu'une politique globale et partagée pour l'enfance et la jeunesse puisse être instaurée sur le territoire communal.

Pour assurer un lien continu et durable entre les deux structures, il a été proposé au conseil municipal d'accueillir, sous la forme d'une mise à disposition de personnel, la directrice du centre de loisirs (titulaire d'un BPJEPS), salariée de l'association Familles Rurales, qui interviendra pendant le temps méridien et pour les Temps d'Accueil Périscolaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition de personnel par l'association Familles Rurales à la commune.

#### **10- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE DE L'EAU**

A l'unanimité des membres, le conseil municipal approuve la modification de l'article 4 du règlement du service de l'eau pour plus de lisibilité pour l'utilisateur et notamment l'informer que l'entretien des branchements s'arrête en limite de propriété, à l'exception des branchements plombs et que l'entretien de la partie privative du branchement reste aux frais du propriétaire.

#### **11- RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE (RPQS) DE L'ANNEE 2014**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce rapport, permettant d'informer les usagers du service, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve le rapport de l'année 2014 sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable de la ville de St Marcellin en Forez.

## **12- FONDS DE CONCOURS – CALF – ABRI BUS**

A l'unanimité des membres, le conseil municipal approuve la demande d'aide financière à solliciter auprès de la CALF via son programme d'équipement en abribus, pour l'acquisition d'un abribus pour l'aire de Prahomma, d'un montant estimatif de 2400 € H.T.

## **13- DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 7 mai 2014 :

### **DECISION 2015 21 du 20/05/2015**

Commande passée auprès de l'entreprise SIGNADIS (42160 ANDREZIEUX BOUTHEON), pour l'acquisition de panneaux de signalisation, moyennant la somme de **1072,08 € TTC**.

### **DECISION 2015 22 du 29/05/2015**

Commande passée auprès de l'entreprise E2S (42950 – St Etienne), pour le remplacement de pièces défectueuses de la chaudière de la salle voûtée, moyennant la somme de **439,20 € TTC**.

### **DECISION 2015 23 du 29/05/2015**

Commande passée auprès de l'entreprise AED (42390 – Villars), pour le remplacement d'extincteurs périmés, moyennant la somme de **557,57 € TTC**.

### **DECISION 2015 24 du 02/06/2015**

Commande passée auprès de la société INTERSED (69410 – Champagne au Mont d'or), pour le remplacement d'un ordinateur défectueux en mairie, moyennant la somme de **1 185,60 € TTC**.

### **DECISION 2015 25 du 15/06/2015**

Commande passée auprès de la société PATAY (42153 – Riorges), pour l'achat d'un filtre à calcaire pour le four à vapeur et l'achat d'une hotte pour le lave-vaisselle du restaurant scolaire afin de prolonger la durée de vie de ces équipements, moyennant la somme de **2592 € TTC (774 € et 1818 €)**.

### **DECISION 2015 26 du 15/06/2015**

Commande passée auprès de la société NATHAN (77217 – Avon Cedex), pour le changement de mobilier de certaines classes de l'école maternelle, moyennant la somme de **3120,65 € TTC**.

**St Marcellin en Forez, le 15 juillet 2015**

**Le Maire,**  
**Eric LARDON**